



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des sécurités
Bureau de la sécurité intérieure**

**Arrêté préfectoral n°CAB/DS/BSI/2023/994 du 21 NOV. 2023 interdisant
la circulation des véhicules sur la commune de Boulogne-Billancourt**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** le code de la route et notamment ses articles R411-4, R411-8 et R 417-10 ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2521-1 ;
- Vu** le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des routes à grande circulation ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté SGAD n°2023-065 du 13 octobre 2023 portant délégation de signature à monsieur François ROSA, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine ;
- Vu** la demande formulée par la SAS « Playground » le 25 septembre 2023 pour l'organisation de la manifestation sportive « semi-marathon de Boulogne » ;
- Vu** l'avis favorable de la circonscription de sécurité publique de Boulogne-Billancourt du 24 octobre et du 9 novembre 2023 ;
- Vu** l'avis favorable de la direction de la voirie sud du 24 octobre 2023 ;
- Vu** l'avis favorable du pôle jeunesse et sport du conseil départemental des Hauts-de-Seine du 24 octobre 2023 ;
- Vu** l'avis favorable de la direction interdépartementale des routes Ile-de-France (DIRIF) du 13 novembre 2023 ;
- Vu** la demande d'avis formulée à la mairie de Boulogne-Billancourt ;

Considérant que le bon déroulement de la manifestation sportive « Semi-marathon de Boulogne-Billancourt » nécessite une restriction de la circulation sur les voies concernées ;

Sur proposition du directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine,

ARRETE

ARTICLE 1

Le dimanche 26 novembre 2023 de 4 heures à 15 heures, la bretelle de sortie de l'autoroute A13 vers Saint-Cloud/Boulogne-Billancourt N°2 « Boulogne-Saint-Cloud » est fermée.

ARTICLE 2

Le dimanche 26 novembre 2023 de 4 heures à 15 heures, la circulation des poids lourds est interdite sur la place Marcel Sembat, les accès à la place par la D910 avenue Edouard Vaillant, avenue du Général Leclerc, Rond-point du Pont de Sèvres et Pont de Sèvres leur sont fermés.

ARTICLE 3

Le dimanche 26 novembre 2023 de 4 heures à 15 heures la circulation est interdite en surface sur la place Marcel Sembat, une déviation est mise en place par le souterrain de la place.

ARTICLE 4

La fermeture de la bretelle de sortie d'autoroute et la mise en place de la déviation citées aux articles 1 et 3 du présent arrêté doivent faire l'objet d'une signalisation par panneaux à messages variables par les services de la DIRIF.

ARTICLE 5

L'affichage des mesures sont mises en place par les services de la commune de Boulogne-Billancourt.

ARTICLE 6

Le directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, le directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine, le directeur de l'ordre public et de la circulation, le directeur interdépartemental des routes d'Île-de-France, le président du conseil départemental – unité voirie sud, le maire de Boulogne-Billancourt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet



François ROSA